

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix, le 29 juin à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de MARCILLY-EN-GAULT  
Dûment convoqué, le 14 juin 2010, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie  
Sous la présidence de Mme Thibault Agnès, Maire.

PRÉSENTS : Mme Thibault - Maire  
Mmes Nérot, Demandre, Renault, Pigou,  
Mrs Girault, Lefebvre, Poulin, Smolarski  
M. Charpentier, Chauvin, Mmes Bodard, Charbonnier

ABSENTS EXCUSES : Mme Naudin, M Gauthier

Nombre de conseillers : 15  
Présents : 13  
Votants : 14 (dont une procuration)



**Objet : Tarif Columbarium**

Le Conseil Municipal fixe ainsi le montant des droits de concession et les redevances, a compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

**DROITS DE CONCESSIONS :**

La concession d'une case accueillant d'une à quatre urnes cinéraires, est délivrée aux conditions suivantes :

**DUREE :**

05 ans non renouvelable  
15 ans  
30 ans

**MONTANT :**

100 €  
200 € -  
400 €

Le 1/3 de cette somme est attribué au CCAS de la commune.

**REDEVANCES :**

Les redevances suivantes sont perçues par la commune dans les circonstances suivantes :

Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 50 €

Pour extrait conforme

Le Maire, Agnès THIBAUT



Transmis à la Sous-préfecture le 9/07/2010  
Reçu en Sous-préfecture le 12/07/2010  
Publié ou Notifié le 9/08/2010  
Acte certifié exécutoire